

Paris, le 2 février 2026

Adoption du PLF 2026 : un budget minimal peu ambitieux pour les solidarités

Au terme d'un parcours législatif difficile conclu par l'usage du 49.3, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 laisse un sentiment d'inachevé. Si le travail décisif des sénateurs, que l'Unccas salue unanimement, a permis de limiter la ponction financière initialement prévue contre les collectivités, ce PLF 2026 renvoie surtout à demain les urgences sociales d'aujourd'hui.

L'Unccas tient à rétablir une vérité trop souvent occultée : les collectivités territoriales ne sont pas responsables de la dérive des comptes publics. Elles portent 58 % de l'investissement public, jusqu'à 70 % dans les services publics de proximité, et ne représentent que 9 % de la dette publique. Pourtant, cette gestion responsable se retrouve prise en étau sous l'effet de l'inflation, des transferts de charges non compensés, de la stagnation des recettes et du désengagement progressif de l'État en matière de lutte contre la pauvreté et toutes les formes de précarité.

La copie finale limite la casse pour les collectivités mais n'apporte pas de réponse aux interrogations des élus

Si l'effort budgétaire demandé au bloc communal est moins élevé que redouté, il n'offre aucune marge de manœuvre supplémentaire pour l'action sociale de proximité. Le dialogue parlementaire a permis de rectifier le tir en excluant les communes du dispositif Dilico 2 et en faisant tomber la réduction des principaux leviers de financement des collectivités, portant l'effort demandé à 2,2 milliards d'euros (contre 4,6 milliards initialement envisagés).

Sur le plan de la solidarité, les mesures positives comme la revalorisation de la prime d'activité ou le repas à un euro pour les étudiants sont contrebalancées par des arbitrages plus complexes. La réduction des effectifs à France Travail et des ministères sociaux interrogent, alors que le chômage stagne et que l'explosion de la précarité exige, au contraire, un renforcement de l'accompagnement humain.

L'action sociale de proximité ne sera jamais une variable d'ajustement

Les chiffres sont là : 9,8 millions de pauvres – record depuis 30 ans –, 1,1 million de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté, 12 % de la population qui ne parvient pas à se chauffer. Les CCAS/CIAS assument aujourd'hui un rôle pivot d'amortisseur social, 71 % d'entre eux ayant dû augmenter leur budget depuis 2020 pour répondre aux sollicitations.



Cependant, ce modèle de solidarité locale repose sur un équilibre fragilisé. Dépendants à 62 % des subventions communales et dépourvus de ressources propres dynamiques, les CCAS/CIAS sont directement exposés aux arbitrages budgétaires. Le risque est de voir l'action sociale devenir une variable d'ajustement, alors même que les besoins des citoyens sont, par nature, incompressibles.

Engager sans attendre les grands chantiers de l'action sociale

Pour l'Unccas, l'année 2026 ne peut pas être qu'une année de transition. Les maires et les associations ont besoin de visibilité à long terme pour affronter le mur démographique, le retour de la grande pauvreté et la crise du logement. **L'Unccas appelle le Gouvernement à lancer dès à présent les travaux législatifs indispensables tels que la loi de programmation pour le bien-vieillir, le plan de rattrapage social pour les outre-mer et la généralisation du dispositif « Territoires zéro non-recours ».**

L'Unccas reste à la disposition du Gouvernement et des pouvoirs publics pour avancer sur ces questions. Elle restera mobilisée et force de proposition dans le cadre des futurs travaux parlementaires.

À propos de l'Unccas

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (9 600 communes) dont l'action concerne 75 % de la population, en Hexagone et outre-mer.

Établissements publics locaux, les CCAS et CIAS jouent un rôle de prévention et de développement social, en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du conseil d'administration et les présidents des unions départementales de CCAS/CIAS (Udccas) du réseau.

Contact presse

Michael Szames
Mob. : +33 6 11 72 65 05
Mail : mszames@unccas.org